

08-05-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 8 MAI 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

143-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par l'ajout des points n° 7 et 8 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Présentation des états financiers;
4. Autorisation de signature d'une servitude – Dossier 9370-5440 Québec inc.;
5. Contrôle intérimaire – Numéro de lot 5 658 058;
6. Déplacement de la séance du 14 mai;
7. **Avis de motion et dépôt du Règlement 360-2018 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 4 543 077 \$ pour le projet de la réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, voirie) et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets de 4 543 077 \$;**
8. **Programme Rénovation Québec;**
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 3

Présentation des états financiers

Le rapport financier 2017 de la Municipalité est déposé et présenté par M. Guy Chartrand de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., vérificateur des livres comptables. Ce rapport démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 44 161,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

144-2018

Autorisation de signature
d'une servitude –
Dossier 9370-5440 Qc inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois doit gérer les eaux pluviales du chemin de Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU' il est requis qu'une servitude soit établie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer une servitude concernant la gestion des eaux pluviales du chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

145-2018

Contrôle intérimaire

Lot 5 658 058

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a constaté un problème de sécurité à l'intersection de la rue Principale (route 131) et de l'avenue Poirier;
- CONSIDÉRANT QUE** pour pallier ce problème de sécurité, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois compte prolonger la rue Henri-L.-Chevrette du côté nord de la rue Principale afin que les résidents de ce secteur aient accès à la route 131 via des feux de circulation;
- CONSIDÉRANT QU'** un projet de développement résidentiel sera réalisé à même le prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a modifié son plan d'urbanisme par le Règlement n° 337-2016, afin d'y inscrire le prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de lotissement n° 259-2012 exige que tous les tracés de rues soient conformes au plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 658 058 est essentiel au prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
- CONSIDÉRANT QU'** une résolution de contrôle intérimaire restreint les nouvelles utilisations du sol, les demandes d'opérations cadastrales, les morcellements de lots faits par aliénation et les nouvelles constructions et agrandissements de bâtiments dans les secteurs visés et peut être adoptée jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire;
- CONSIDÉRANT QU'** il est essentiel de maintenir l'effet de contrôle intérimaire jusqu'à ce que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois ait procédé à l'acquisition du lot 5 658 058;
- CONSIDÉRANT** les articles 62 et 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que :

1. le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
2. le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois adopte, jusqu'à son remplacement par un règlement de contrôle intérimaire, une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire les nouvelles utilisations du sol, les demandes d'opération cadastrales, les morcellements de lots faits par aliénation et les nouvelles constructions et agrandissements de bâtiments visés par la présente résolution pour le lot 5 658 058;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

146-2018

Déplacement d'une séance

- CONSIDÉRANT QUE** Desjardins tiendra une assemblée générale extraordinaire concernant le regroupement des caisses de Kildare, de Joliette et du Sud de la Matawinie, le lundi 14 mai 2018;

(Le conseiller Sylvain Trudel se retire puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêt.)

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de modifier la résolution n° 402-2017 afin d'établir la séance ordinaire du conseil municipal du mois de mai le **mardi 15 mai 2018** au lieu du lundi 14 mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

147-2018

Avis de motion et
présentation du Règlement
d'emprunt 360-2018 –
Dépense n'excédant pas
4 543 077 \$ pour réfection
des chemins Barrette et
de Joliette

Avis de motion est donné par le conseiller Gyslain Loyer que lors d'une prochaine séance, il sera adopté un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 4 543 077 \$ pour le projet de la réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, voirie) et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 4 543 077 \$.

Le projet de règlement a également été déposé au même moment.

148-2018

Programme Rénovation
Québec

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité des mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poser des actions afin de contribuer à la revitalisation de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU' un budget de 100 000 \$ est alloué par la Municipalité dans le cadre du programme Rénovation Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de faire parvenir un avis d'intention au programme-cadre Rénovation Québec, afin qu'il puisse nous allouer un budget de 100 000 \$ pour la revitalisation de la rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

149-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 02.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Sec.-trés. adjoint et dir. gén. adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».